EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **07 novembre 2008 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **sept novembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Thierry ORLIAGUET**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Christine PERRET, Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n°7, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint

Rapport N° 3

OPERATION LOGIDOME RUE BARBIER DAUBREE

Rapporteur : Monsieur Philippe GORCE

LOGIDÔME souhaite mettre en œuvre, rue Barbier Daubrée, un programme de construction de 40 logements sociaux dits intermédiaires, c'est à dire possédant chacun une entrée individualisée ainsi qu'un espace extérieur privatif (jardin et/ou terrasse) proposé par le cabinet d'architectes : Mouraire et Ressouche, lauréat du concours.

Ces logements, répartis dans 3 bâtiments de hauteur R + 4 seront de types T2 (52 m²), T3 (69 m²), T4 (86 m²), T5 (98 m²) et construits selon les normes des labels H et E (Habitat et Environnement) et THPE (Très Haute Performance Energétique).

Ce programme a pour but de contribuer à la maîtrise de l'étalement urbain et à la réduction des consommations d'énergie liées au transport en permettant aux familles de vivre et de travailler en ville.

La réalisation de cette opération nécessite au préalable la démolition de 6 petites maisons de type T2 situées du 17 au 27 rue Barbier Daubrée dont 5 sont déjà inoccupées.

Le relogement du dernier locataire concerné est organisé par LOGIDÔME et sa méthode d'information, de concertation et d'accompagnement social prend en compte la situation sociale fragile de cet occupant.

En application de l'article L 443 – 15.1 du Code de la Construction et de l'Habitation, LOGIDÔME doit obtenir l'accord préalable de la commune d'implantation et des garants des prêts.

A noter qu'il subsiste un emprunt (emprunt n° 357 240) lié à ces habitations, garanti par la Ville par délibération du 14 octobre 1991, et pour lequel LOGIDÔME demande à la Caisse des Dépôts et Consignations un remboursement anticipé.

Le capital restant dû après l'échéance 2008 est de 50 515,58 euros.

Sous réserve de l'avis favorable de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le remboursement anticipé de cet emprunt et compte tenu de l'intérêt et de la qualité de l'opération de construction prévue, il vous est demandé, en accord avec votre commission, de donner un avis favorable à cette proposition de démolition.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,